

Témoignages d'historiens

Marcel Trudel, William J. Eccles, Ramsay Cook et Fernand Ouellet

François-Xavier Garneau et son histoire
Volume 30, numéro 3, hiver 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/035956ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/035956ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)
1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Trudel, M., Eccles, W. J., Cook, R. & Ouellet, F. (1994). Témoignages d'historiens. *Études françaises*, 30 (3), 111-129. <https://doi.org/10.7202/035956ar>

Témoignages d'historiens

En 1945, pour marquer le centième anniversaire de la publication du premier volume de l'*Histoire du Canada*, l'historien Guy Frégault donnait à la revue *L'Action universitaire* de Montréal un article intitulé « Actualité de Garneau ». Cinquante ans plus tard, peut-on encore parler d'une telle « actualité » ? Nous avons demandé à quelques historiens québécois et canadiens, parmi les plus éminents, de nous dire comment ils lisent, comment ils perçoivent aujourd'hui l'œuvre de François-Xavier Garneau.

IL Y A UN SIÈCLE ET DEMI...

Marcel Trudel

Enthousiaste, Pierre-Georges Roy écrivait en 1921 des historiens Garneau et Ferland : « Ils ont élevé un vaste et superbe édifice dans lequel il y a, je crois, peu de choses à changer. Il ne reste plus qu'à l'orner ». Les historiens sont condamnés à voir leur œuvre vieillir, la plupart du temps, avec leur génération, et encore sont-ils favorisés quand cette œuvre ne vieillit pas plus vite que l'auteur. Le « vaste et superbe édifice » de Garneau a vieilli comme les autres.

À cause surtout, et c'est heureux, du progrès de la science historique. Chez les historiens canadiens-français, Garneau est à l'origine de l'histoire scientifique. Postérieur à Bibaud, il est le premier à publier une *Histoire du Canada* qui soit minutieusement fondée sur les documents et le fruit d'une recherche personnelle. Certes, il a les défauts propres à

son temps : ne donner que de rares références, intégrer dans son texte, consciemment ou par distraction, des phrases d'autrui sans recourir à des guillemets, présenter du passé une vision romantique, pratiquer de temps à autre un style quasi incantatoire qui donne à l'historien la pose d'un aède.

Historien scientifique, Garneau l'a été autant qu'on pouvait l'être à cette époque. Il a de son métier une conception exigeante : « L'histoire est devenue depuis un demi-siècle, une science analytique et rigoureuse : non seulement les faits, mais leurs causes, veulent être indiqués avec discernement et précision, afin qu'on puisse juger des uns par les autres. La critique sévère rejette tout ce qui ne porte pas en soi le sceau de la vérité ». Cette recherche de la vérité suppose la liberté de conscience, qu'il appelle « la sainteté et les droits imprescriptibles de la conscience ». Et là-dessus, en plein Bas-Canada catholique, il cite comme modèle le protestantisme qui « avait donné, si je puis m'exprimer ainsi, plus de ressort et plus d'étendue à l'esprit humain, en agrandissant le champ de son expérience et en détruisant les préjugés ». Il veut, par son *Histoire*, défendre ses compatriotes, ce qu'il avoue en s'adressant à lord Elgin, mais c'est pour « rétablir la vérité, si souvent défigurée », ajoutant aussitôt : « j'ai pensé que le meilleur moyen d'y parvenir était d'exposer tout simplement leur histoire. Je n'ai pas besoin de dire que ma tâche m'obligeait d'être encore plus sévère dans l'esprit que dans l'exposition des faits ».

Scientifique par cet esprit qui remet tout en question pour s'assurer par soi-même de la nature des choses, Garneau en fait montre aussi par les recherches qu'il a faites. Pouvons-nous imaginer quelles étaient vers 1840 les conditions de travail de l'historien ? Évidemment, le commode microfilm n'existe pas, ni le photostat, ni la photocopie, ni même la machine à écrire ; on transcrit les documents à la main, avec une plume à pointe fourchue qu'on trempe à tout instant dans la fiole d'encre, ou avec un crayon qu'il faut sans cesse tailler. Et ces documents, comment les repérer ? Pas de publications bibliographiques, pas d'inventaires d'archives, pas de listes de thèses (il n'y a pas encore d'universités), pas de revues d'histoire. Des archives ? Comment avoir accès aux archives privées en 1840 ? Question que l'on se posait encore en 1940, et j'en connais qui, bien après 1950, s'en sont fait interdire l'accès. Garneau n'aura pas la chance des prêtres Faillon, Ferland et Casgrain, qui avaient leur entrée libre aux fonds très riches des Séminaires de Québec et de Montréal. Quant aux archives publiques, nous imaginons leur peu de disponibilité : en 1921, quand il réclame la construction d'un immeuble à Québec pour les archives, Pierre-Georges Roy rappelait qu'on n'avait pas encore donné suite à la demande

qu'en faisait l'intendant Hocquart en 1731... Les archives publiques sont bien quelque part dans la capitale, comme y est aussi une autre source essentielle à l'information, la bibliothèque du Parlement. Or archives et bibliothèque suivent le Gouvernement, devenu un Gouvernement «trottant» : à Québec jusqu'en 1841, à Kingston de 1841 à 1844, à Montréal de 1844 à 1849, à Toronto de 1849 à 1853, à Québec de 1853 à 1857, enfin à Ottawa depuis 1857. Le chercheur devait d'abord se demander : où est la capitale, cette année ?

Ce même souci de la valeur scientifique amène Garneau à demeurer au travail sur son œuvre, pour rectifier, nuancer et, au besoin, compléter par une information supplémentaire : les retouches qu'il a faites à son *Histoire* (une nouvelle édition au bout de quatorze ans, celle de 1859, et une autre qu'il prépare avant sa mort en 1866), prouvent que pour lui une œuvre historique est sans cesse à reprendre, à plus forte raison quand il s'agit d'une histoire générale.

Mais son œuvre vieillissait quand même. Il s'est fait trois tentatives de rajeunissement. Une première, en 1882, voulut mettre à jour la dernière édition qu'il avait préparée : intervention de la main «pieuse» d'un fils, le poète Alfred Garneau qui revit et corrigea le texte du père. En 1920, c'est au tour d'un petit-fils, Hector Garneau : il rétablit des pages que le grand-père François-Xavier avait supprimées et il ajoute des textes de son cru ; au moins, cette édition permettait par des crochets de distinguer texte originel et interpolations. Enfin, en 1944, on a fait glisser hors du livre les crochets encombrants : pour fêter le centenaire de la première édition, on publia donc en neuf tomes, sous le nom de François-Xavier Garneau, tout ce que, de 1882 à 1944, la famille avait ajouté, enlevé, remis, trituré dans l'œuvre de l'aïeul...

Œuvre à restaurer, donc, pour retrouver l'aspect d'origine et non pour la mettre à jour comme un carnet de rendez-vous. En histoire, on est aujourd'hui beaucoup plus avancé qu'au milieu du siècle dernier : grâce à une documentation bien plus abondante et facilement accessible, grâce à des méthodes développées dans les centres spécialisés d'histoire, l'œuvre de Garneau est dépassée, elle ne fait plus autorité (d'ailleurs, *exit le magister dixit*). Récemment, dans un jugement de la Cour suprême au sujet des Hurons de Lorette, qui transformait en traité un simple laissez-passer accordé par James Murray, on citait Garneau pour fonder un argument : Garneau ne peut plus servir à établir une démonstration. Son œuvre peut, à certains points de vue, nous éclairer sur lui et sur son époque, mais, dans l'ensemble, elle demeure un article précieux du patrimoine national. On la regarde, on l'admire, on la conserve avec soin : elle n'est plus un outil de travail.

UN HOMME DE SON TEMPS

William J. Eccles

Garneau, comme nous tous, était un homme de son temps. Il faut en tenir compte lorsqu'on évalue sa magistrale *Histoire*. Il ne fut pas seulement le premier et le meilleur des historiens canadiens de la première modernité; il est, pour l'histoire du Canada, une source première aussi bien que secondaire. Quiconque veut comprendre l'histoire du Canada durant la période 1825-1840 doit commencer par l'*Histoire* de Garneau. Il faut se souvenir également qu'il est né tout juste 49 ans après la Conquête du Canada par les Britanniques. Cet événement faisait encore partie de la mémoire vivante des hommes et des femmes des générations qui précédaient Garneau. Il aurait pu, dans sa jeunesse, entendre des hommes et des femmes de la génération de ses grands-parents raconter comment on vivait sous le Régime français, et comparer cette existence avec celle qu'il menait lui-même sous la domination britannique, sans oublier le régime plus récent du gouverneur Sir James Henry Craig. Puis, ce fut la Rébellion de 1837-1838 et ses conséquences.

Au cours de ces années, la faction britannique mena une campagne vigoureuse en vue d'assimiler les Canadiens et de leur faire abandonner en quelque sorte le « papisme » au profit de l'une ou l'autre des confessions protestantes. Garneau, qui faisait sa cléricature chez un notaire écossais, dut subir les sarcasmes des clercs anglais, car selon eux les Canadiens formaient un peuple sans histoire et sans culture. C'est l'ambiance politique et intellectuelle de l'époque qui amena Garneau à entreprendre son projet, soit d'écrire l'histoire du Canada et des Canadiens depuis leur premier contact avec l'Amérique du Nord jusqu'à son temps.

Garneau n'avait reçu aucune formation historique à proprement parler; il n'avait pas fréquenté les établissements d'enseignement supérieur comme le feront ses lointains successeurs, les Guy Frégault, Marcel Trudel, Michel Brunet, Maurice Séguin ou le signataire de ces lignes. Il a cependant compris l'essentiel, qui est de se mettre à la poursuite de la vérité, et il l'a recherchée dans les sources primaires, dans les documents imprimés qui se trouvaient dans les divers dépôts d'archives. Il a suivi à cet égard l'exemple de Pierre-François-Xavier de Charlevoix, qui avait été le premier à utiliser les documents d'archives, grâce à la permission qu'on lui avait donnée de consulter les archives du Ministère de la marine pour écrire son *Histoire et description générale de la Nouvelle-*

France... publiée en 1744. Garneau fit son profit des documents qu'avait utilisés Charlevoix, et de tous ceux qui étaient disponibles à son époque. Sa formation de notaire le servit en cela, mais elle limita également son action. Les notaires enregistrent les documents qui leur sont confiés, en font des copies fidèles pour consultation future, ils produisent divers documents, actes notariés, testaments, contrats de toutes sortes, etc.; mais, contrairement aux avocats, ils ne mettent pas en cause l'authenticité des documents qu'on leur présente, et ne soumettent pas les auteurs ou les bénéficiaires au contre-interrogatoire. Ainsi, Garneau lut et utilisa les documents sans discussion, sans se demander s'ils donnaient ou non un rapport fidèle des événements, quelles sortes de relations l'auteur entretenait avec les personnes ou les événements décrits, combien de temps s'était écoulé entre les événements et le récit qu'on en faisait, si l'auteur avait ou non des intérêts à défendre et fournissait non pas une description exacte mais un discours visant à transmettre des opinions personnelles.

Il faut dire également que Garneau interpréta les faits historiques en fonction des valeurs de son époque, projetant ainsi le présent dans le passé : faute cardinale, trop souvent commise encore aujourd'hui par les historiens canadiens. À son époque, le Canada était divisé par les positions conflictuelles de la faction britannique, économiquement dominante, et des Canadiens. Les Canadiens eux-mêmes étaient divisés en Bleus et Rouges, entre les ultramontains et le parti anticlérical. Garneau appartenait à ce dernier parti et cela se voit dans la première édition de son *Histoire*. Il a créé le mythe huguenot, auquel des historiens canadiens adhèrent encore aujourd'hui. Selon Garneau, si le cardinal de Richelieu n'avait pas empêché les Huguenots d'émigrer et de s'établir au Canada, ils seraient venus en grand nombre et le Canada aurait pu résister aux assauts des Britanniques. C'était là une pure supposition, sans aucune sorte de preuve ; tout porte à croire le contraire. Autres mythes de sa création : Dollard des Ormeaux, sauveur de la Nouvelle-France, La Salle, explorateur intrépide, Frontenac, vaillant gouverneur s'opposant au despotisme de Louis XIV, l'intendant Bigot dépeint comme le plus grand bandit de tous les temps — rien n'est plus faux. Il a cependant dégagé quelques vérités fondamentales, indiscutables : par exemple, chez Richelieu, une prescience dont tous ses successeurs, sauf peut-être Colbert, furent dénués ; la nécessité préalable, pour une métropole, de se pourvoir d'une marine puissante pour protéger ses colonies, sous peine de les mettre en danger ou même de les perdre, comme cela s'est produit en Nouvelle-France.

Il va de soi que Garneau ne s'est pas donné expressément pour tâche de créer une mythologie. Il a lu les sources documentaires accessibles et en a tiré ce qui lui paraissait être le récit fidèle de ce qui s'était produit dans les affaires humaines du passé; le passé, s'entend, tel qu'il pouvait le concevoir dans la perspective de la première moitié du XIX^e siècle. C'est à partir de cela qu'il a écrit son *Histoire*, en s'efforçant de faire vivre le passé dans l'esprit des lecteurs de son temps — et l'historien ne peut espérer faire rien de plus pour son époque. Il faut dire qu'il y a parfaitement réussi. Son *Histoire* n'est plus une histoire du Canada pour notre temps, mais elle le fut certainement pour le sien. Elle a aujourd'hui une valeur inestimable, mais pour l'historiographie plus que pour l'histoire. C'est Garneau qui a établi le cadre, la séquence chronologique des événements de Nouvelle-France, et elle est demeurée plus ou moins intacte jusqu'à nos jours. C'est seulement au cours des années 1940, lorsque les Guy Frégault, Marcel Trudel, Michel Brunet, Maurice Séguin et quelques historiens anglophones commencèrent à publier leurs versions révisionnistes de l'histoire de la Nouvelle-France, qu'apparaîtra une interprétation plus critique.

Il est intéressant de noter qu'un des historiens contemporains (ou presque) de Garneau fut Francis Parkman, dont le grand ouvrage, *France and England in North America*, commencé en 1851 et terminé en 1892, fit une impression si profonde et si durable sur les lecteurs américains et anglo-canadiens. La comparaison entre leurs façons d'écrire l'histoire est révélatrice. Tous deux étaient anticléricaux, mais les ressemblances ne s'arrêtent pas là. Parkman croyait à la supériorité des valeurs anglo-américaines, de sorte que pour lui la défaite française, en Amérique du Nord, était prédéterminée, donc inévitable. Cette théorie portait la marque de « l'élection » selon Jean Calvin. Garneau, par contre, ne cherchait pas, comme Parkman, à créer des mythes, mais il voulait montrer que les Français d'Amérique du Nord, devenus les Canadiens, avaient fondé une société originale, extrêmement vivante, qui devait être défendue contre les assauts des philistins britanniques. Garneau et Parkman avaient en commun d'être des romantiques, vivant dans un passé conçu selon leurs propres idées, essayant de s'en faire une image et la transmettant.

Garneau fut vraiment, pour son temps, un grand historien. Il est significatif qu'il soit le seul historien canadien en l'honneur duquel on ait érigé une statue. Elle se trouve aujourd'hui dans la ville de Québec, dans ce qui fut autrefois son Canada.

LA MÉMOIRE DU FUTUR

Ramsay Cook

« [...] ils prêchent dans le même sermon
le renoncement et l'ambition. »

Hubert Aquin

« Les historiens, disait Sir Lewis Namier (qui était de la confrérie), imaginent le passé et se souviennent du futur. » Il pensait particulièrement à ces historiens du XIX^e siècle qui attribuaient à leur siècle la découverte des vérités éternelles — le peuple, la nation, la liberté —, au nom desquelles on pouvait juger le passé et le futur. Il aurait pu penser à François-Xavier Garneau.

Le premier « historien national » du Canada français était un nationaliste libéral typique du XIX^e siècle. La nation, pour lui, comme pour Michelet, Macaulay ou Bancroft, était plus que le sujet d'étude essentiel ; elle était « la source de tout pouvoir ». Et pour lui, également, l'histoire de la nation était l'histoire du « peuple » : les deux mots étaient interchangeables. Garneau n'aurait pas compris ceux qui, plus tard, prétendraient qu'il fallait écrire l'histoire « de bas en haut », que les nations étaient scindées par les classes, les genres, les idéologies. La nation, pour lui, était le tout. Ou elle devrait l'être, si son histoire était bien comprise.

Or, voici la contradiction centrale de l'œuvre de Garneau : il écrivit l'histoire de la nation, mais il écrivit aussi pour créer une nation. Il le confiait à L.-H. La Fontaine en 1850 : « Je veux empreindre cette nationalité d'un caractère qui la fasse respecter par l'avenir. » Comment y arriver ? Il voulait en premier lieu, comme il l'écrivait au Gouverneur général, Lord Elgin, établir la vérité pour être en mesure de répliquer efficacement aux insultes et attaques fréquentes de ceux qui projetaient d'opprimer et d'exploiter les Canadiens français. (« La situation des Canadiens-Français, tant par rapport à leur nombre que par rapport à leurs lois et leur religion, m'imposait l'obligation rigoureuse d'être juste ; car le faible doit avoir deux fois raison avant de réclamer un droit politique. ») Il entendait réfuter l'affirmation arrogante de Lord Durham, selon laquelle les *Canadiens* étaient sans histoire et sans culture. Mais les faits, en eux-mêmes, ne permettaient pas d'établir la vérité ; il fallait en dégager la signification, les interpréter. On avait besoin d'une histoire entraînante, et Garneau en trouva le motif dans la lutte constante pour la survivance : « Sa destinée est de lutter sans cesse, écrit-il dans

son *Histoire du Canada*, tantôt contre les barbares qui couvrent l'Amérique, tantôt contre une autre race qui jetée en plus grand nombre que lui dans ce continent, y a acquis depuis longtemps une prépondérance qui n'a plus rien à craindre. » Et pour qu'il ne reste aucun doute sur les vertus de la lutte, Garneau proclame du haut de sa chaire qu'« il y a quelque chose de touchant et de noble à la fois à défendre sa nationalité, héritage sacré qu'aucun peuple, quelque dégradé qu'il fût, n'a jamais répudié. Jamais plus grande et sainte cause... »

Les historiens du XIX^e siècle, tel Garneau, mettaient rarement en question l'idée que l'histoire pût donner des leçons aux *peuples/nations*: c'est l'histoire qui démontrait l'existence des nations et assignait comme but à l'humanité la constitution d'un monde de nations. Mais la progression vers un tel but, surtout pour « un petit peuple », n'était pas automatique. Il y avait eu des luttes dans le passé, et il y en aurait certainement d'autres dans l'avenir. Mais, à l'instar de la lutte des classes selon Marx, l'issue de la « lutte des races » était prédéterminée. Les *Canadiens* partageaient les caractéristiques essentielles de la race française : « cette force secrète de cohésion et de résistance qui maintient l'unité nationale à travers les plus cruelles vicissitudes, et la relève triomphante de tous les désastres. » (Trois quarts de siècle plus tard, le chanoine Groulx décrira cet atavisme comme « un coin de fer ».)

Mais comment un peuple peut-il vivre cette tension entre la prédiction pessimiste d'une lutte sans fin et la promesse optimiste d'une victoire déjà acquise ? Dans un texte célèbre, Garneau semble dire que cela ne peut se faire que si le passé limite les espoirs de l'avenir, si la nation, plutôt que la liberté est reconnue comme bien suprême. « Que les Canadiens soient fidèles à eux-mêmes, qu'ils soient sages et persévérants, qu'ils ne se laissent point séduire par le brillant des nouveautés sociales et politiques ! Ils ne sont pas assez forts pour se donner carrière sur ce point. C'est aux grands peuples à faire l'épreuve des nouvelles théories ; ils peuvent se donner toute liberté dans leurs orbites spacieuses. Pour nous, une partie de notre force vient de nos traditions ; ne nous en éloignons ou ne les changeons que graduellement. »

Si l'*Histoire* de Garneau continue d'être lue bien après que l'oubli ait englouti les œuvres de tant d'écrivains mineurs du XIX^e siècle, ce n'est pas seulement parce qu'il a imaginé un passé héroïque, c'est plus encore parce qu'il s'est souvenu d'un passé ambigu.

RACE ET SURVIVANCE NATIONALE

Fernand Ouellet

Dès son premier essai, Garneau mit en place une interprétation du passé qui, pour l'essentiel, domina l'historiographie québécoise pendant plus d'un siècle après 1840. Cette vision du passé centrée sur la conquête anglaise de 1760 aboutit à une idéalisation de la Nouvelle-France et regroupe les événements autour du thème de la lutte pour la survivance nationale. Elle fut aussi durable parce qu'elle répondait à des questions qui se posaient dans la société au moment où Garneau écrivait et qui restèrent actuelles même quand le Québec fut engagé d'une façon irréversible dans le processus urbain et industriel. Il ne fait pas de doute que cette historiographie reflétait les craintes que ces deux phénomènes avaient suscitées dans certaines couches sociales, le clergé en particulier. Que Lionel Groulx ait défini l'avènement de l'univers urbain et industriel comme une « conquête plus désastreuse peut-être que la première¹ », illustre bien ce fait.

Dès le début du XIX^e siècle, au moment où se dessine le mouvement nationaliste canadien-français, les politiciens et les intellectuels s'engagèrent dans une reconstruction du passé qu'ils firent à la lumière de leurs valeurs, de leurs intérêts et des objectifs collectifs qu'ils poursuivaient. Aussi, l'*Histoire du Canada* du notaire François-Xavier Garneau, parue à partir de 1845 et rééditée à plusieurs reprises, fut-elle, au moins autant, le reflet de cet univers idéologique que l'aboutissement d'un effort de recherche et de réflexion.

I. Garneau fut-il la conscience des patriotes de 1837-1838?

On a souvent dit que Garneau alla jusqu'à se faire la conscience historique des patriotes de 1837-1838. Pourtant, rien dans la vision qu'il eut de ces insurrections, n'autorise à dire qu'il aurait pu avoir quelque sympathie pour une action révolutionnaire. Non seulement déclare-t-il que les patriotes n'avaient aucunement l'oreille du peuple, qui, selon lui, « vivait tranquille, comme s'il était au milieu de la France, et sentait à peine les blessures du joug étranger » ; mais il prétend, en plus, que la voix réprobatrice et sage du clergé se fit entendre et fut accueillie favorablement, « jusque dans la

1. Lionel Groulx, *Histoire du Canada français*, vol. IV, p. 197.

chaumière la plus reculée² ». À l'égard des jeunes de l'après 1830 aux idées « exagérées » et, surtout, à l'égard de la plupart des chefs et des « agitateurs », il se montra d'une grande sévérité, condamnant leur ambition, leur opportunisme intéressé et leur aveuglement : ils « se crurent patriotes à force de se proclamer tels », dit-il. Non pas qu'il ait rejeté toute idée d'une indépendance nationale, dont l'avènement, bien qu'éloigné dans les faits, lui paraissait inévitable. Mais, dans le cas présent, seuls les patriotes sincères, pensait-il, se méritaient quelque indulgence, et cela seulement au nom de « la dignité morale qui donne de la noblesse à une cause³ ».

II. Garneau fut-il un libéral ?

Garneau fut aussi représenté comme un libéral authentique. Pourtant, si cette étiquette était valable, il aurait d'abord articulé son récit autour du cheminement de la lutte pour les droits individuels et ses acquis. Il n'aurait certes pas déclaré avec conviction que, depuis « la conquête, sans se laisser distraire par les théories des philosophes et les déclamations des rhéteurs sur les droits de l'homme, [le peuple canadien] a[vait] fondé toute sa politique sur sa propre conservation : la seule base d'une politique recevable pour un peuple⁴ ». Le fait est que, dans son ordonnance des événements, il met constamment de l'avant la lutte pour la reconnaissance des droits collectifs et affirme leur primauté sur les droits individuels. Ainsi, lorsqu'il loue la décision de Louis XIV de ne pas encourager l'envoi d'esclaves au Canada, Garneau, au lieu de souligner le caractère inhumain de l'esclavage, renvoie le lecteur au collectif racial.

Cette colonie qu'il voulait, il semble, former à l'image de la France, couvrir d'une brave noblesse et d'une population vraiment nationale, catholique, française, sans mélanges de races⁵.

À vrai dire, l'idéologie de Garneau était antirépublicaine, antiaméricaine, fidèle, jusqu'à un certain point, à la

2. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, Paris, Alcan, 1920, 5^e édition, vol. II, p. 663. Voir aussi Fernand Ouellet, « La tradition révolutionnaire au Canada », *Revue de l'Université d'Ottawa*, 1985, p. 95.

3. *Histoire du Canada*, II, p. 664, 666, 676.

4. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada depuis la découverte jusqu'à nos jours*, Québec, Aubin, Fréchette et Lowell, 1845-1852, 1^{re} édition, vol. IV, p. 316.

5. *Histoire du Canada*, 5^e édition, II, p. 92.

tradition gallicane sur les rapports entre l'Église et l'État et, par conséquent, hostile à la vision ultramontaine dont l'influence n'avait cessé de croître sous les deux derniers évêques de Montréal, Lartigue et Bourget. D'ailleurs, le pouvoir ultramontain était devenu si contraignant que Garneau se crut obligé, dans les éditions subséquentes, de modifier la teneur, trop radicale en apparence, de ses propos sur le clergé.

Son attachement à la monarchie parlementaire britannique tenait donc à la fois à sa propre ferveur monarchique, à la conception équilibrée de la liberté que la constitution véhiculait et, avant tout, à l'intensité de ses convictions en faveur des droits collectifs des Canadiens français. Car, pour lui, l'existence d'une assemblée législative était exaltante, non pas parce qu'elle reconnaissait les droits du citoyen, mais parce qu'elle était un instrument de lutte aux mains de la collectivité nationale. À ce sujet, il écrivait :

L'introduction du gouvernement représentatif en Canada est l'un des événements les plus remarquables de notre histoire. Ce n'est pas que la constitution de 1791, comme elle allait être suivie, fût bien équitable; mais le degré de liberté qu'elle établit donna du moins à nos pères un moyen d'exposer leurs sentiments et leurs besoins⁶.

Non seulement croyait-il que la constitution établie en 1791 devait être pratiquée différemment mais il était aussi convaincu qu'elle devait être améliorée de façon à donner aux représentants élus de la nation plus de pouvoir. C'est donc à titre de réformiste de tradition britannique qu'il avait marqué son désaccord avec l'aventure patriote d'après 1830 et ses penchants proaméricains, la qualifiant de « lutte politique prolongée au-delà de toute mesure⁷ », voulant dire par là que les compromis offerts par les autorités anglaises en 1831 étaient raisonnables. Car, selon lui, ils l'étaient d'autant plus qu'ils permettaient d'éviter deux risques d'une exceptionnelle gravité pour la nationalité canadienne : celui de l'Union des Canada et celui de l'annexion aux États-Unis.

Le premier vœu des Canadiens était de conserver leurs usages et leur nationalité; ils ne pouvaient désirer l'annexion aux États-Unis, car l'annexion serait le sacrifice de ces deux choses qui leur sont si chères⁸.

6. *Ibid.*, II, p. 431.

7. *Ibid.*, II, p. 679.

8. *Ibid.*, II, p. 661s.

À vrai dire, Garneau avait plus d'affinités avec les tenants du gouvernement responsable, Pierre Bédard et La Fontaine, qu'avec le Papineau entiché du modèle américain. À propos d'un discours de Bédard tenu en 1809, il écrit :

L'orateur, dans ce discours remarquable où il indiqua si nettement le principal défaut de la constitution de 1791, et où il exposa un système qui devait être accordé au Canada quarante ans après, fut regardé comme l'apôtre d'une idée révolutionnaire [...] ⁹.

III. Nation, race, langue, lois et religion

Garneau était d'abord un nationaliste. À n'en pas douter, le message le plus significatif qu'il retenait de la Révolution française, était le *principe des nationalités*, interprété, à vrai dire, à sa façon, et non la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Car l'idée de nation occupait une telle place dans son idéologie que le reste n'avait que valeur marginale et subordonnée. Ce caractère absolu du national se justifiait d'autant plus que la petite collectivité, dont il aimait à raconter les malheurs et les hauts faits, avait non seulement triomphé des périls du passé, mais elle avait aussi survécu au drame de la conquête et à l'oppression, en conservant tous ses attributs et sa vigueur naturelle. Pas étonnant que le concept de race ait pris une si grande importance dans sa pensée. À ce sujet, il écrivait :

Mais le sort des Canadiens n'est pas plus incertain aujourd'hui qu'il l'était il y a un siècle. [...] Ce qui caractérise la race française entre toutes les autres, c'est, dit un auteur, cette force secrète de cohésion et de résistance qui maintient l'unité nationale à travers les plus cruelles vicissitudes, et la relève triomphante de tous les désastres [...] leur nature gauloise, en les éloignant des races flegmatiques, les soutient aussi dans des circonstances où d'autres perdraient toute espérance ¹⁰.

Ainsi, sa définition de la nation n'avait rien à voir avec celle dérivée des principes de 1789, que Renan reprendra à son compte, sur la *volonté commune de vivre ensemble*.

« La nationalité d'ailleurs, disait Garneau, citant l'italien Ferrari, n'est pas un fruit artificiel; c'est le don de Dieu; personne ne peut l'acquérir et il est impossible de la perdre ¹¹ ».

9. *Ibid.*, II, p. 469.

10. *Ibid.*, I, p. LI. Voir aussi 1^{re} édition, I, p. 23s.

11. *Histoire du Canada depuis la découverte*, 1^{re} édition, I, p. 25.

D'origine divine, ses attributs : race, langue, lois et religion, ainsi intégrés, ne pouvaient qu'être voués à l'éternité. Le concept de race était donc le noyau dur de sa conception de la nation. Pour lui, les colons qui avaient fondé la Nouvelle-France étaient non seulement issus de la première nation d'Europe mais ils étaient originaires de cette partie de la France où la race et ses vertus étaient à leur mieux. C'étaient, d'ailleurs, leurs ancêtres qui, sous le commandement de Guillaume le Conquérant, étaient allés féconder de leurs qualités gauloises la « race saxonne, agreste et engourdie » de l'Angleterre¹². Garneau alla même jusqu'à dire, sans doute pour mieux marquer encore le caractère racial et catholique élevé des Canadiens français, qu'ils étaient « sortis surtout de cette Vendée normande, bretonne, angevine [...] dont l'admirable courage a[avait] couvert de gloire le drapeau qu'elle leva au milieu de la Révolution française¹³ ». Dans ces conditions, on ne peut s'étonner que le clergé ait, à l'origine, joué un rôle central dans la sélection des futurs colons mâles vigoureux et, pour eux, d'épouses jeunes et vertueuses¹⁴.

IV. Une image idéalisée de la Nouvelle-France

Donc, selon Garneau, ces colons vinrent en Nouvelle-France avantagés par un passé génétique exceptionnel. Au début, ils n'avaient pas le sentiment d'avoir découvert une patrie. Mais le contact avec le sol et la familiarité avec des institutions importées et épurées contribuèrent au développement d'une nouvelle identité nationale. Vers 1689, dit Garneau, une génération nouvelle était sortie du sol ; elle allait y attacher son honneur et son existence¹⁵.

Donc, avant la conquête, les Canadiens avaient vécu une sorte d'âge d'or. Cela se comprend puisque, selon Garneau, les Espagnols étaient venus coloniser l'Amérique pour son or, les Anglais pour y trouver la liberté politico-religieuse et se livrer à leur « passion du commerce et des richesses », alors que les Français l'avaient fait, en premier lieu, pour « y répandre les lumières de l'Évangile¹⁶ ». Même si Garneau admet, ailleurs dans son livre, que les Français avaient utilisé les indigènes comme alliés dans leurs guerres et les avaient exploités commercialement, il n'en était pas moins persuadé de la grandeur unique de leurs motifs. À propos de l'œuvre des Jésuites,

12. *Histoire du Canada*, 5^e édition, II, p. 346.

13. *Ibid.*, II, p. 717.

14. *Ibid.*, II, p. 31.

15. *Ibid.*, I, p. 345.

16. *Ibid.*, I, p. 282, 364.

adonnés à la conversion des peuples de « race rouge¹⁷ », qu'il assimilait aux barbares qui avaient conquis l'empire romain, il disait : « Les Jésuites remplissaient une tâche noble et sainte, dans les contrées d'outre-mer, en soutenant la lutte de l'esprit contre la matière, de la civilisation contre la barbarie¹⁸ ».

Il est vrai que Garneau fut aussi un critique des Jésuites et de Monseigneur de Laval, mais, en le faisant, il avait eu le sentiment de remettre surtout en question leur « esprit absolu et dominateur » et leurs desseins ultramontains qui consistaient à établir aussi bien la suprématie de l'Église sur l'État que celle du clergé dans la société¹⁹. Comme il ne répugnait aucunement à une situation où l'État uni à l'Église avait le pas sur elle, il se fit aussi l'apologiste du rôle du clergé séculier et, surtout, des religieux et religieuses dans l'éducation et les œuvres de charité en faveur des malades et des pauvres²⁰.

Garneau eut sans doute des accents voltairiens dans ses dénonciations occasionnelles de l'intolérance des clercs, du parti catholique français et des tenants laïques de l'absolutisme. Ainsi, à propos de l'exclusion des Huguenots, sa réaction s'exprima « au nom de la tolérance et de la liberté... [de] l'esprit évangélique... [et de] la saine raison²¹ ». Il faut quand même dire que cette condamnation était fort mitigée, accablant tour à tour les catholiques pour leur intolérance et les Huguenots pour « avoir combattu leur patrie ». Au total, cependant, sa discussion visait, peut-être sans trop grande conviction, à montrer le rôle positif qu'auraient pu jouer ces Français de race mais protestants par la religion dans une colonie française voisine des colonies anglaises.

En vérité, Garneau était fier de ce catholicisme national, épuré de toute hérésie, légué aux aïeux, « dont les symboles parlent [bien mieux] à l'âme qu'une religion abstraite, qui se borne à des prières sans sacrifice et sans actes extérieurs de pénitence²². » Sa supériorité sur la religion des colons américains et des conquérants lui paraissait évidente.

Ce processus d'épuration n'avait pas, selon Garneau, été limité à la race, à la religion et aux institutions sociales dirigées par le clergé. Il était presque universel. Ainsi, en passant de la France au Canada, le régime seigneurial avait perdu son caractère féodal, le seigneur n'étant guère plus qu'une « espèce

17. *Ibid.*, I, p. 143.

18. *Ibid.*, I, p. 282.

19. *Ibid.*, I, p. 222, 282.

20. *Ibid.*, p. 231, 233.

21. *Ibid.*, I, p. 108.

22. *Ibid.*, I, p. 34. Ce qui n'empêchera pas Garneau, qui se convertira peu avant sa mort, d'avoir sa période d'incrédulité.

de fidéicommissaire ». Aussi, les redevances seigneuriales furent-elles modestes. Mais, après la conquête, raconte Garneau, les seigneurs anglais, imités par les anciens seigneurs et appuyés par les cours de justice, rendirent cette institution oppressive, livrant les censitaires « sans protection [...] à la cupidité des seigneurs²³ ».

Il était difficile pour lui de rendre le régime seigneurial inoffensif sans se faire l'apologiste du système judiciaire. Au début, dit-il, les différends se réglaient par « l'entremise d'amiables compositeurs » et c'est seulement quand les parties persistaient dans leur désaccord qu'elles allaient devant le gouverneur et son conseil, dont « les arrêts étaient dictés en général moins par la loi que par le bon sens et l'équité naturelle²⁴ ». Après 1663, le système devint plus conforme à la Coutume de Paris et aux lois positives. Pourtant, l'esprit qui l'avait animé autrefois, survécut à tous ces changements. « La justice y fut en général administrée d'une manière impartiale et éclairée et surtout à bon marché²⁵ ».

Étant donné le rôle qu'il avait assigné à l'assemblée législative du Bas-Canada, en tant que représentante d'une majorité identifiée à une collectivité nationale, et les controverses contemporaines autour du développement de son rôle dans cette direction, Garneau n'aurait pu se constituer l'apologiste de l'absolutisme monarchique de l'époque antérieure. C'est pour cette raison qu'il critiqua aussi acerbement le gouvernement de Louis XIV que celui de Georges III.

Le gouvernement politique était simple comme tous les gouvernements absolus. [...] C'était enfin le plus mauvais des systèmes de gouvernement. [...] Mais l'on ne pouvait pas attendre de Louis XIV, le monarque le plus absolu de l'ancien régime, des institutions portant en elles-mêmes le moindre germe de liberté. [...] Lorsque le prélat eut perdu son influence à la Cour, le conseil devint entièrement la créature des deux représentants du roi, le gouverneur et l'intendant [...]²⁶.

Notons, cependant, que Garneau, toujours attiré par le besoin d'embellir la « pré-conquête », fut quand même amené, peut-être sans s'en rendre compte, à un moment au moins, à adoucir ce jugement. Ainsi, lorsqu'il fait état de la réaction des Britanniques devant l'agitation populaire dirigée

23. *Ibid.*, I, p. 202 ; II, p. 447. Voir aussi F. Ouellet, « La formation d'une société dans la vallée du Saint-Laurent. D'une société sans classes à une société de classes », *Canadian Historical Review*, 1981, p. 407-413.

24. *Histoire du Canada*, 5^e édition, I, p. 208.

25. *Ibid.*, I, p. 217.

26. *Ibid.*, I, 219s.

contre l'ordonnance de milice de 1777, il s'exclame à propos des Anglais : « Et ne savaient-ils pas que la monarchie française, de sa nature, était plus traditionnelle qu'absolue ?²⁷ »

N'eût été l'absolutisme, les effets de la dépendance coloniale sur le commerce et la hiérarchisation de la corruption, la société de la Nouvelle-France aurait été d'une grande perfection. Les Canadiens étaient, dit-il :

[...] un peuple de laboureurs, de chasseurs et de soldats; les Canadiens, qui eussent triomphé à la fin, quoique plus pauvres, s'ils avaient été seulement la moitié aussi nombreux que leurs adversaires! Leur vie, à la fois insouciant et agitée, soumise et indépendante, avait une teinte plus chevaleresque, plus poétique que la vie calculatrice de ces derniers. [...] La gloire militaire était leur idole, et, fiers de marcher sous les ordres de leurs seigneurs, ils les suivaient partout au risque de tous les périls pour mériter leur estime et leur considération²⁸.

C'était donc un peuple heureux, vivant une grande aventure avec exaltation, qui avait habité la vallée du Saint-Laurent, qui s'était élancé vers les Rocheuses et avait bifurqué jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Il avait quand même subi mille orages et avait lutté pendant un siècle et demi contre les colonies anglaises. Pour la dernière fois, en 1711, alors que le « Canada semblait perdu sans ressource. [...] La Providence le sauva²⁹ ». Mais, dès lors, à la suite de la décadence de la monarchie française, il fut, pour de bon, abandonné par la mère-patrie aux mains des Anglais et, dès lors, n'eut d'autre destin que de survivre.

V. La conquête et la survivance

Ainsi un petit peuple, quoi que d'essence supérieure, avait été conquis. Les administrateurs et les fonctionnaires français, surtout au niveau plus élevé, avait été remplacés par des Anglais. Le commerce était tombé entièrement dans les mains des conquérants. Pour comble de malheur, une oligarchie de marchands et de fonctionnaires concerta « la destruction de la langue, des lois et des coutumes des Canadiens, comme le moyen le plus prompt et le plus sûr de dominer ce peuple et de l'exploiter³⁰ ».

27. *Ibid.*, II, p. 387.

28. *Ibid.*, I, p. 365.

29. *Ibid.*, I, p. 475.

30. *Ibid.*, II, p. 427.

Mais les Canadiens, selon Garneau, puisèrent dans la substance même de la race l'énergie nécessaire pour relever le défi.

Tout démontre que les Français établis en Amérique ont conservé ce trait caractéristique de leurs pères, cette puissance énergétique et insaisissable qui réside en eux-mêmes et qui, comme le génie, échappe à l'astuce de la politique aussi bien qu'au tranchant de l'épée. Ils se conservent, comme type, même quand tout semble annoncer leur destruction. Un noyau s'en forme-t-il au milieu de races étrangères, il se développe, en restant isolé, pour ainsi dire, au sein de ces populations avec lesquelles il peut vivre, mais avec lesquelles il ne peut s'incorporer³¹.

C'est aussi grâce à l'habileté de leurs élites, qui non seulement obtinrent l'appui des gouverneurs mais qui, dans leurs pétitions, « représentèrent avec un tact admirable que la différence même qui existait entre eux et leurs voisins, la diversité de races et d'intérêts, les attacherait plutôt à la cause de la métropole qu'à celle des autres colonies³² ». Ce message fut entendu par des esprits élevés en Angleterre et c'est ainsi que fut adopté l'*Acte de Québec* qui restituait aux Canadiens, dit Garneau, leurs lois et l'exercice de leur religion : « deux choses si naturelles ».

Au moment de la révolution américaine, le clergé et la noblesse, grands animateurs de la lutte pour la survivance qui, au surplus, sentaient leurs intérêts menacés par les forces du nivellement révolutionnaire, démontrèrent encore une fois leur sagesse. Il est vrai, dit l'historien, que, lors de l'invasion américaine, les Canadiens auraient pu « obtenir leur liberté, leur indépendance, peut-être sans verser une goutte de sang³³ ». Les Américains leur offrirent ces bienfaits à condition, toutefois, que leur gouvernement fût républicain, qu'ils eussent la liberté de conscience et que la dîme et le régime seigneurial fussent abolis. Ainsi coincés entre les envahisseurs, leurs élites et les dirigeants britanniques, les gens du peuple, qui voyaient dans tous les Anglais qu'ils haïssaient depuis toujours « une même race d'opresseurs turbulents et ambitieux³⁴ » et considéraient qu'il s'agissait d'une lutte entre l'Angleterre et les colons de « race anglaise³⁵ », optèrent pour la neutralité. En vérité, raconte Garneau, « leur nationalité

31. *Ibid.*, I, p. LI.

32. *Ibid.*, I, p. LI.

33. *Ibid.*, II, p. 370.

34. *Ibid.*, II, p. 348.

35. *Ibid.*, II, p. 384.

aurait couru plus de dangers avec une république anglo-américaine qu'elle n'en court avec une monarchie européenne. [...] Les Canadiens, ajoute-t-il, ne méprisaient pas cette liberté pour laquelle leurs voisins avaient pris les armes. [...] Une liberté qui doit anéantir votre nationalité est plus triste qu'un régime monarchique qui peut la laisser subsister³⁶ ».

Après la révolution américaine, la lutte pour la survie prit une allure différente puisque, sous la pression des libéraux anglophones et francophones, chacun agissant à son compte pour des motifs différents, elle fut canalisée vers la conquête des institutions parlementaires. Cette fois encore, nobles et clercs virent à nouveau dans ce mouvement le danger du nivellement politique et social. Ils s'y opposèrent. Mais ce fut peine perdue et les Canadiens eurent désormais en main un instrument pour protéger leur nationalité.

Évidemment, Garneau reconnut pleinement le danger que représentait la Révolution française en Europe. « Les progrès de la révolution qui, comme un immense météore, menaçaient d'embraser l'Europe entière, agitaient alors les peuples et remplissaient les gouvernements d'une terreur profonde³⁷ ». Mais, à cette époque, tout entiers à la jouissance de leur nouvelle constitution, les Canadiens n'eurent pas lieu d'être inquiets : « tandis que l'ancien monde était en feu, on voyait le Canada jouir de la paix et de la liberté, deux choses nouvelles pour lui³⁸ ». Mais ce n'était pas le point de vue des officiels coloniaux qui, de plus en plus, eurent tendance à réagir d'une façon excessive à toute agitation et, surtout, lorsqu'ils crurent, affirme Garneau, « découvrir que les idées révolutionnaires commençaient à se couler dans quelques esprits³⁹ ». Garneau est particulièrement critique à l'endroit du gouverneur Prescott pour sa méfiance à l'endroit des Canadiens qu'il soupçonne d'être mal disposés, et du curé Plessis pour son zèle outré et sa vision providentielle de la conquête : « Le prêtre, oubliant tout le reste, remerciait presque la Providence d'avoir arraché le Canada à la nation impie qui brisait alors ses autels⁴⁰ ».

Le récit de Garneau débute au moment où les colons étaient regroupés à l'intérieur et autour des lieux fortifiés qui eurent vite un caractère urbain. Progressivement, ils essaïmèrent vers les campagnes qui se développèrent plus rapidement

36. *Ibid.*, II, p. 371, 392.

37. *Ibid.*, II, p. 439.

38. *Ibid.*, II, p. 440.

39. *Ibid.*, II, p. 442.

40. *Ibid.*, II, p. 443.

que les agglomérations urbaines. Au moment où il écrivait, plus de 85 % des Canadiens français vivaient en dehors des villes et, dans celles-ci, ils ne comptaient que pour 48 % de la population. C'est aussi au cours de ces années que s'amorce le courant qui amène de plus en plus de personnes vers les villages et les villes où un nombre croissant d'individus vont exercer des activités de type industriel.

Le diagnostic et le message de Garneau sont intéressants :

Les Canadiens-Français forment un peuple de cultivateurs, dans un climat rude et sévère. Ils n'ont pas, en cette qualité, les manières élégantes et fastueuses des populations méridionales ; mais ils ont de la gravité, du caractère et de la persévérance. [...]

Que les Canadiens soient fidèles à eux-mêmes ; qu'ils soient sages et persévérants, qu'ils ne se laissent point séduire par le brillant des nouveautés sociales et politiques ! Ils ne sont pas assez forts pour se donner carrière sur ce point. [...] Pour nous, une partie de notre force vient de nos traditions ; ne nous en éloignons ou ne les changeons que graduellement⁴¹.

Il ne fait aucun doute que le discours de Garneau fut, à tous égards, l'artisan originel d'une conception de la nation qui continua de mûrir par la suite et trouva sa pleine expression dans les écrits de Groulx.

41. *Ibid.*, II, p.716ss.